



SYMISOA, EPAGE Sornin, Jarnossin et affluents de la Loire

321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU

Tél. : 04.77.60.97.91

www.symisoa.fr

COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2025 A 14H à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 12/05/2025
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (8) :

Michel LAMARQUE	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Pierre AUVOLAT	(Communauté de Communes de Semur en Brionnais)
Jean FARIZY	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Alain LE CLOIREC (suppl.)	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Sylviane TERNISIEN	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Patrice AUFRANT	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Thierry NIGAY	(Communauté de communes de Marcigny)

Excusés :

René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Guillaume DESCAVE	(Charlieu Belmont Communauté)
Jérémie LACROIX	(Charlieu Belmont Communauté)
Christian LAVENIR	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Bernard PATTEEUW	(Communauté de Communes de Semur en Brionnais)
François RENARD	(Communauté de communes de Marcigny)

Autre(s) présent(s) :

Céline DECHAVANNE	(Directrice – SYMISOA)
-------------------	------------------------

Pierre AUVOLAT est désigné comme secrétaire de séance.

M. LAMARQUE dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du 18/03/2025

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

Le compte-rendu du 18 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation du bilan d'activité 2024

Le rapport d'activité 2024 est présenté. Il est disponible en ligne sur le site du syndicat (onglet NOS ACTIONS → Bilans d'activité)

3. Transfert d'un acompte de subvention perçu par Charlieu Belmont Communauté au SYMISOA suite au transfert de compétence GEMAPI sur le Jarnossin

Charlieu Belmont Communauté a perçu en 2024 un acompte de subvention pour un projet qui sera mis en œuvre par le SYMISOA en 2025-2026 (mise en défens sur le bassin du Jarnossin). Cette somme de 16 791.50€ doit en conséquence être transférée au SYMISOA qui va assumer les dépenses correspondant à cette subvention.

Dossier de subvention Agence de l'eau N°240260401 (action B112 Jarnossin 2024 : mise en défens et restauration de la ripisylve sur le Fond Bonnet).

- Montant de la subvention accordée à CBC : 33 583€ (taux de 50% -montant projet 67 166€)
- Le changement de bénéficiaire auprès de l'Agence de l'eau a été fait (pour le versement du solde)
- Acompte versé en 2024 à CBC : 16 791,50€ → à transférer au SYMISOA
- Travaux prévus pour fin 2025 – 2026

Les délégués approuvent à l'unanimité la modification de la contribution 2025 de Charlieu Belmont Communauté pour y ajouter les 16 791.50€ d'acompte de subvention.

Ce montant sera appelé lors du 2^{ème} versement de septembre qui s'établira donc à la somme de 142 091.50€.

4. Modification du tableau des effectifs pour les avancements de grade 2025

Le tableau des effectifs doit être modifié pour permettre l'avancement de grade de 2 agents de l'équipe rivière.

Ces modifications ont reçu un avis favorable du CST en date du 20/03/2025.

Au 01/09/2025

Filière : technique,
Cadre d'emploi : adjoint technique,
Grade : adjoint technique
- ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 3

Filière : technique,
Cadre d'emploi : adjoint technique
Grade : adjoint technique principal 2ème classe
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Au 01/10/2025

Cadre d'emploi : adjoint technique,
Grade : adjoint technique 2ème classe
- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Cadre d'emploi : adjoint technique
Grade : adjoint technique principal 1ère classe
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Les délégués approuvent à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

5. Modification de la convention d'animation du PEP Roanne Forez 2024-2028 suite au transfert de compétence GEMAPI sur les petits affluents de la Loire

La convention pour le financement du poste d'animation du PEP porté par EPL, signée en juin 2024, impliquait les partenaires suivants :

EPL, Loire Forez Agglomération, Communauté de communes Forez Est, SMAELT, Roannaise de l'Eau, SYMISOA, Communauté de communes de Semur et Communauté de communes de Marcigny.

Suite au transfert de compétence GEMAPI des communautés de communes de Semur et de Marcigny au SYMISOA pour les petits affluents de la Loire au 01/01/2025, il convient de modifier la convention avec le SYMISOA qui devient l'interlocuteur unique pour les bassins Sornin, Jarnossin et affluents de la Loire.

Le montant des contributions reste identique mais passe intégralement par le SYMISOA pour le territoire qui le concerne :

EPCI	Convention signée en 2024							Convention 2025	
	Surf Km ² en ZI	% Km ² en ZI	Pop. ZI	% Pop. en ZI	Clé répartition %	TOTAL sur 4 ans (€)	Total annuel (€)	TOTAL sur 4 ans (€)	Total annuel (€)
CA Loire Forez	23	10%	3 693	38,3%	24,08%	9 632 €	2 408 €	9 632 €	2 408 €
CC Forez-Est	23	10%	628	6,5%	8,19%	3 276 €	819 €	3 276 €	819 €
SIMA Coise	15	6%	677	7,0%	6,73%	2 692 €	673 €	2 692 €	673 €
SMAELT	23	10%	658	6,8%	8,35%	3 340 €	835 €	3 340 €	835 €
Roannaise de l'Eau	117	50%	3 271	33,9%	42,06%	16 824 €	4 206 €	16 824 €	4 206 €
SYMISOA	14	6%	672	7,0%	6,49%	2 596 €	649 €	4 236€	1 059€
CC Semur-en-Brionnais	16	7%	30	0,3%	3,59%	1 436 €	359 €		
CC de Marcigny	2	1%	16	0,2%	0,51%	204 €	51 €		
Total	233	100	9 645	100,0	100 %	40 000 €	10 000 €	40 000€	10 000€

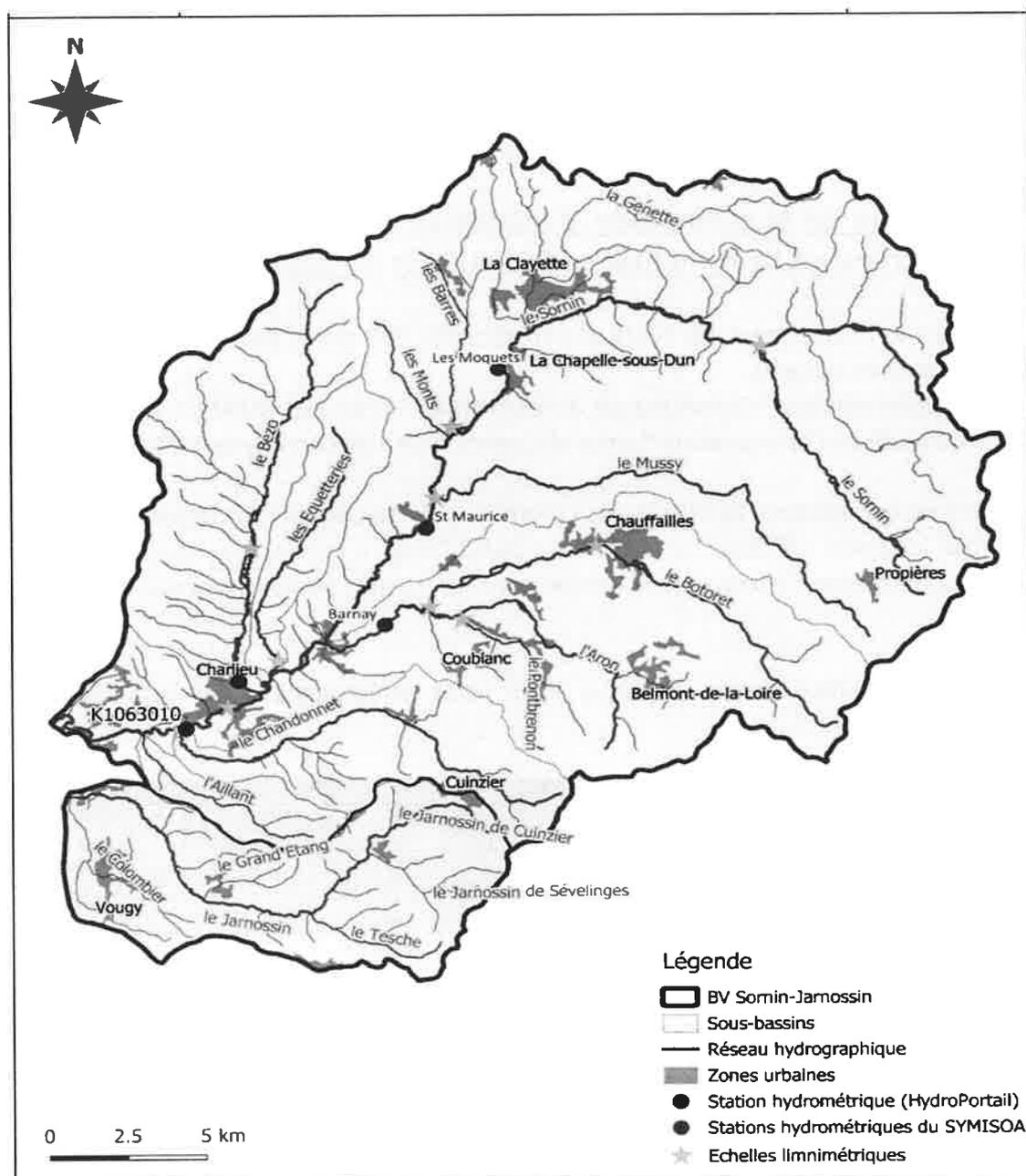
Cette contribution spécifique à l'animation du PEP sera ajoutée à l'appel à contribution des communautés de communes de Semur et Marcigny au SYMISOA à partir de 2026.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la signature de la convention.

6. Réseau de suivi hydrométrique : retour suite à la visite de la DREAL (intégration de nos stations dans Vigicrue)

Le service hydrométrie de la DREAL Centre Val de Loire est venu nous rencontrer et auditer nos 4 stations de suivi des débits des rivières le 18 avril. Cette visite a été organisée à la demande de la DREAL qui travaille à l'extension du réseau Vigicrue à l'ensemble des cours d'eau de France Métropolitaine à l'horizon 2030.

La DREAL gère pour l'instant une station sur le Sornin aval (Sornin à l'aval de Charlieu – station K1063010), visible sur Vigicrue.



L'audit de nos 4 stations a amené les retours suivants :

- Nos stations sont bien équipées et entretenues par notre prestataire (Ceneau)
- Le travail de suivi et de jaugeage réalisé en interne est de qualité
- Proposition d'intégrer nos données brutes (hauteur d'eau avec double collecte par transmission radio) dans Vigicrue pour les stations du Bézo à Charlieu, du Botoret à Tancon et peut être du

Sornin à St Maurice → évolution matérielle à prévoir, prise en charge par la DREAL (le SYMISOA conserve la propriété et la maintenance de son matériel)

- Intégration complète de la station sur le Sornin à La Chapelle avec double collecte des données (radio), doublement du capteur, maintenance de leurs appareils et suivi hydrométrique complet par leurs experts : jaugeages, courbe de tarage, critique des données, validation des hauteurs et des débits, traitement statistique (le SYMISOA conserve la propriété et la maintenance de son matériel)
- Proposition de mise en place d'échanges techniques entre le SYMISOA et l'équipe hydrométrie de la DREAL à Digoïn, réalisation de jaugeages en commun pour fiabiliser nos pratiques.

Ces propositions sont une reconnaissance de la qualité des investissements et du travail réalisé par le syndicat et représentent un vrai bénéfice pour le territoire en termes de connaissance et de suivi hydrométrique. Ces évolutions permettront d'intégrer les données locales sur le portail Vigicrue (accès tout public) et de disposer de prévision sur le Sornin amont.

Le comité syndical approuve à l'unanimité les évolutions proposées par la DREAL.

7. Point d'avancement sur la démarche Eau'Défi

Rappel du calendrier :

2023 :

- rencontre et mobilisation des acteurs
- constitution du comité de suivi
- rédaction du cahier des charges de l'étude technique (étude HMUC : hydrologie – milieux – usages – climat)

2024 :

- 3 comités de suivi avec les acteurs : élaboration d'un diagnostic partagé
- Été 2024 : lancement étude HMUC → expertise pour accompagner la réflexion des acteurs
- 8 octobre : comité de pilotage
- 4 décembre : réunion publique (présentation de la synthèse des travaux 2024 + échanges)

2025 :

- 22 janvier : comité de suivi consacré à « définir une vision souhaitable du territoire à l'horizon 2050 »
- 11 février : comité de suivi consacré à « proposer des orientations pour inscrire le territoire dans cette trajectoire »
- 4 mars : comité de pilotage « positionnement sur les orientations proposées par les acteurs »
- 4 mars : comité technique de suivi de l'étude HMUC
- 17 juin : comité de suivi consacré à « présenter la restitution du comité de pilotage et les résultats de l'étude HMUC → proposition de pistes d'action »
- Juillet : comité de pilotage « arrêter les orientations définitives et les pistes d'actions »
- Automne : élaboration du plan d'action / réunion publique

A l'issue du comité de pilotage du 4 mars, les principales thématiques et orientations retenues sont les suivantes :

Activités et espaces agricoles

Pérennité des activités et espaces agricoles	Dynamique bocagère	Abreuvement du bétail	Ralentissement des écoulements, préservation ZH
<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des exploitants (formations, animations, échanges, conseils...) : agronomie, agroforesterie, gestion de l'eau Améliorer la coopération entre acteurs (exploitants-SYMISOA) 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation haie/arbres (exploitants/propriétaires/élus) Accompagnement des exploitants (gestion/plantation) Mutualisation de matériel adapté Développer la valorisation (paillage) 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien technique et financier pour développer des alternatives à AEP (mares, stockages...) Renforcer les aménagements en bord de cours d'eau (clôtures, abreuvoirs,...) 	<ul style="list-style-type: none"> Informier/former les exploitants sur les ZH (animations, échanges) Proposer des plans de gestion partenariaux sur ZH prioritaires (exploitant/propriétaire/collectivité)

Cours d'eau, plans d'eau et forêts

Des cours d'eau fonctionnels	Qualité des eaux	Plans d'eau pluri-fonctionnels	Des forêts résilientes
<ul style="list-style-type: none"> Développer la pédagogie et le dialogue sur les bénéfices apportés par des rivières fonctionnelles Outils de maîtrise du foncier/des usages en bord de cours d'eau sur secteurs à enjeux forts Renforcer moyens SYMISOA pour amplifier ses actions 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la concertation services assainissement/GEMA Développer la pédagogie pour réduire les incivilités liées à l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la mise en conformité des plans d'eau pour réduire leurs impacts négatifs (animation, conseils, incitation financière et accompagnement technique) Collaboration avec la Police de l'eau Planifier/organiser les accès pour la DFCEI 	<ul style="list-style-type: none"> Développer la pédagogie auprès des propriétaires et professionnels de la filière Mobiliser outils fonciers/planification pour organiser et améliorer la gestion des massifs

Urbanisme, usages domestiques, gouvernance

Des espaces urbains perméables et végétalisés	Récupération des eaux de pluie	Des usages économes de l'eau potable	Une gouvernance partagée
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser tous les maîtres d'ouvrage (publics, particuliers, entreprises) à ces enjeux Inciter à l'utilisation de nouveaux principes d'aménagement Réglementer dans les documents d'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> Rendre obligatoire dans les docs d'urbanisme la récupération des eaux de pluie pour les nouveaux projets Informier les donneurs d'ordre et le public sur les aspects règlementaires et sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la tarification progressive Sensibilisation et éducation des publics, notamment des plus jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir une gouvernance partagée sur le long terme Renforcer la communication lors des périodes de sécheresse Développer une culture commune autour de la rareté de l'eau

Les délégués indiquent qu'il est souhaitable de prévoir de nouveaux temps de présentation et d'échanges avec les élus locaux : au minimum au niveau des communautés de communes, voir si possible au niveau des conseils municipaux. Céline DECHAVANNE précise que ce nouveau temps d'échanges avec les élus fait partie de la démarche envisagée : elle sollicitera les communautés de communes à la rentrée.

8. Questions diverses

Evènements à venir en mai - juin

Le SYMISOA participe et organise plusieurs évènements à vocation pédagogique avant la trêve estivale :

- Samedi 24 mai : fête de la nature (2 visites commentées sur le sentier du Bézo à Charlieu à 14H puis 16h30)
- Mardi 3 juin : Itinérance douce en bord de Loire (1 visite commentée sur le sentier du Bézo à Charlieu à 8h15)
- Mardi 17 juin : visite technique à destination des élus (transformation d'une cour d'école pour s'adapter au changement climatique, entretenir sans pesticide et favoriser la biodiversité) – Rendez vous à 17H à l'école publique de St Denis de Cabanne (parking route de Mars).

Les flyers de ces évènements sont joints au présent compte-rendu.

Convention avec le SIEL

Le SYMISOA a adhéré en 2022 au service SAGE (service d'assistance à la gestion énergétique) du SIEL 42, afin de bénéficier d'un appui technique et d'une subvention pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments du syndicat (remplacement des huisseries et isolation des combles : 3 666€ de subvention reçus, sur une dépense de # 23 000€HT). Cette convention arrive à échéance fin 2027. Cependant, une mise à jour des termes de la convention a été décidée par les élus du SIEL (évolutions marginales) et nécessite son approbation. La signature de la nouvelle convention relancerait un engagement pour 6 ans.

L'adhésion au SAGE coûte 3 jours de technicien SIEL/an, soit 1 176€ pour 2025.

Etant donné l'absence de nouveau projet énergétique sur les bâtiments du syndicat, le président propose de ne pas signer la nouvelle convention, et de laisser la convention en cours arriver à son terme en 2027.

Les délégués approuvent à l'unanimité la poursuite de la convention actuelle signée avec le SIEL, sans nouvel engagement pour 6 ans.

Travaux en cours

Les travaux d'aménagement des Equetteries ont repris (mise en défens, abreuvoirs, passerelles), mais sont rendus difficiles par les conditions météo.

Des reconnaissances sont faites par les techniciens sur le secteur du Jarnossin, devant faire l'objet de travaux ensuite (Fond Bonnet). Si les conditions d'accès sont plus faciles, les 2 chantiers pourraient être menés en parallèle.

Les 1ers travaux de restauration des mares se préparent et sont programmés pour septembre.

Sites de mesures compensatoires

Les délégués sont informés d'un nouveau dispositif issu de la loi industrie verte : les sites naturels de compensation, restauration et renaturation. Il s'agit de sites pré-identifiés susceptibles de pouvoir répondre à des obligations de compensation dans le cadre de mise en œuvre de projets impactant d'un point de vue environnemental. Ce dispositif est un nouvel outil de financement pour des projets de renaturation.

Plus localement, le SYMISOA a été contacté par le bureau d'études SETEC qui travaille sur la recherche de mesures compensatoires pour le renforcement de la RN7 sur le tronçon Roanne-St Germain Lespinasse. Plusieurs projets ont été proposés. Le SYMISOA est en attente d'un retour du porteur de projet (Région AURA et DREAL).

Des précisions seront apportées ultérieurement sur ce nouvel outil et sur les projets locaux qui pourraient y répondre.

La date du prochain comité syndical est fixée au **mardi 8 juillet à 10H** et sera l'occasion d'une visite de terrain pour rencontrer l'équipe rivière et parcourir un chantier avec les techniciens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H.

Le Président :



Le secrétaire de séance :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. ...', written over the text 'Le secrétaire de séance :'. The signature is fluid and cursive.

Transmis au représentant de l'Etat:

- 2 JUIN 2025

Publié le: - 2 JUIN 2025